



Commune de Granges-Paccot

Adaptation du plan d'aménagement local aux conditions d'approbation du 13 janvier 2021

### Plan d'affectation des zones

Dossier d'approbation

Echelle 1:5'000

Approuvé avec conditions le 13 janvier 2021

Mis à l'enquête publique complémentaire par parution dans la Feuille officielle n°..... du .....

Adopté par le Conseil communal de Granges-Paccot le .....

Le Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le .....

Le Conseiller d'Etat, directeur

13 mai 2022

Mandat : 2035 / ss  
Document : 2035\_GPaccot\_adacc\_1\_PAZ\_synthese  
Format : 59.4 x 126 cm

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Amenagement du territoire et urbanisme  
Route du Jura 43, 1700 Fribourg  
Téléphone 026 347 10 90  
info@archam.ch, www.archam.ch

#### Légende

##### Zones d'affectation

###### Zone à bâtir

- Zone de centre (ZV)
- Zone résidentielle moyenne densité I (ZRMD I)
- Zone résidentielle moyenne densité II (ZRMD II)
- Zone résidentielle faible densité (ZRFD)
- Zone de développement urbain (ZDU)
- Zone spéciale Agy (ZS)
- Zone d'activités (ZACT)
- Zone d'intérêt général I (ZIG I)
- Zone d'intérêt général II (ZIG II)
- Zone libre (ZL)
- Zone de jardins familiaux (ZJF)
- Zone de gravière (ZG)

###### Autre zone

- Zone agricole (ZA)
- Zone de Protection des eaux superficielles (ZP)
- Aire forestière (AF)

##### Éléments superposés

###### Secteurs superposés

Carte des dangers naturels sur le plateau fribourgeois, CDN 2014

- Degré de danger hydrologique élevé
- Degré de danger hydrologique moyen
- Degré de danger hydrologique faible
- Degré de danger hydrologique indicatif
- Degré de danger hydrologique résiduel
- Degré de danger élevé
- Degré de danger moyen
- Degré de danger faible
- Degré danger indicatif
- Degré danger résiduel
- Espace réservé aux eaux

##### Périmètres superposés

- Plan d'aménagement de détail obligatoire
- Plan d'aménagement de détail approuvé
- Périmètre à prescriptions particulières
- Secteur de mesure de protection contre le bruit
- Alignement obligatoire
- Alignement
- Périmètre archéologique

##### Éléments protégés superposés

- Bâtiment protégé de catégorie 1
- Bâtiment protégé de catégorie 2
- Bâtiment protégé de catégorie 3
- Abord de bâtiment protégé
- Périmètre de protection de site construit
- Boisement hors forêt - Arbre
- Boisement hors forêt - Haie
- Périmètre de protection des rives du lac de Schiffenen

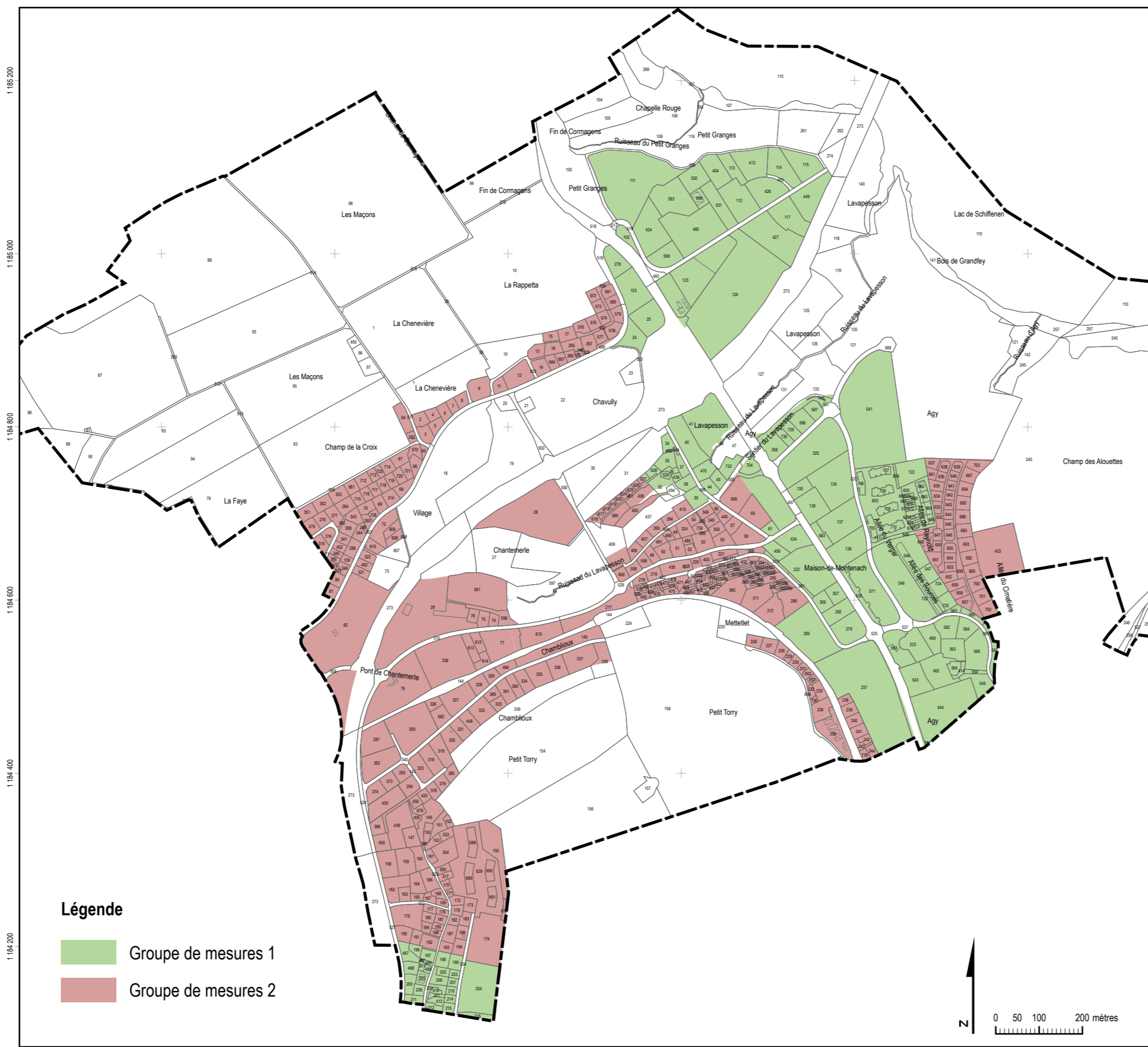
##### Autres éléments superposés

- Constatation de la nature forestière effectuée
- Limite de construction à la forêt

##### Informations indicatives

- Site pollué - aire d'entreprise
- Site pollué - site de stockage
- Zone de protection des eaux souterraines (S3)
- Tronçon de ruisseau à ciel ouvert, récré
- Tronçon de ruisseau sous tuyau
- Axe central du ruisseau
- Réseau de chauffage à distance
- Cours d'eau / étang / lac
- Ligne H.T. Groupe "E"
- Ligne H.T. CFF
- Limite communale

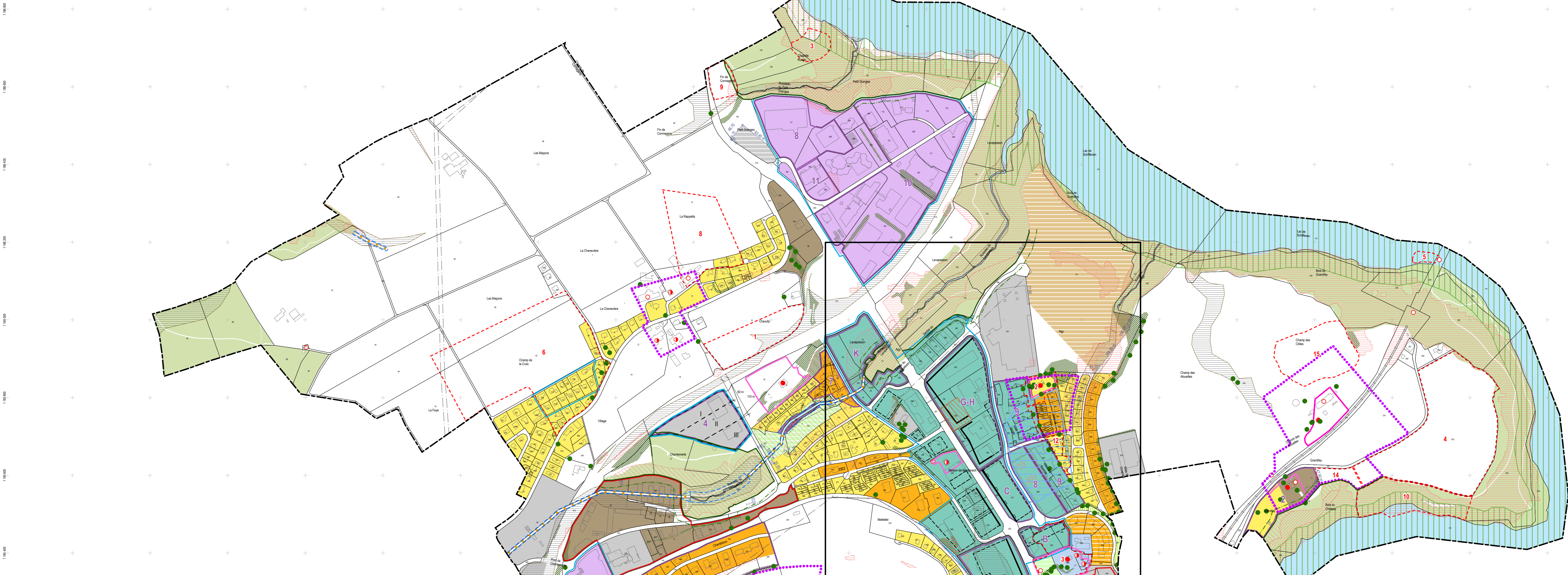
Extrait: 1:10'000 Groupes de mesures 1 et 2, concept de stationnement



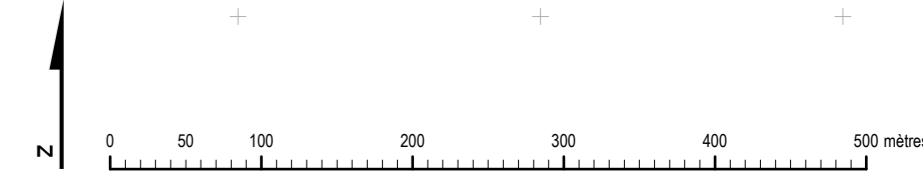
#### Légende

- Groupe de mesures 1
- Groupe de mesures 2

215100 215200 215300 215400 215500 215600 215700 215800 215900 216000 216100 216200 216300 216400 216500 216600 216700 216800 216900 217000



Plan des alignements et des alignements obligatoires



0 50 100 200 300 400 500 mètres